

La trousse de secours



« Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible » *article R4224-14 du Code du Travail*

Voici une liste de petit matériel de base qu'il est utile d'avoir sous la main.



✓ **Pour désinfecter la plaie**

- Biseptine®
- alcool à 70° modifié

✓ **Pour faire un pansement**

- compresses stériles (30x30)
- Tricostéril® ou autre pansement tout prêt
- Micropore™ ou Urgopore®
- bande Velpeau®
- doigtier de cuir
- paire de ciseaux

✓ **Les yeux**

- irritation : sérum physiologique unidose
- projection chimique : laver à l'eau du robinet pendant quinze minutes

✓ **Pour protéger la personne qui fait les soins**

- gants en vinyle, à usage unique

✓ **Pour protéger le blessé des intempéries, le réchauffer**

- couverture (ou à défaut couverture de survie)

✓ **En cas d'hypoglycémie**

- quelques morceaux de sucre

✓ **Pour enlever une écharde**

- pince à épiler

✓ **S'il existe un secouriste dans l'entreprise**

- coussin hémostatique pour arrêter un saignement important
- sacs plastiques propres pour transporter un membre amputé
- coussin réfrigérant instantané (entorse, brûlure...)



Ayez à portée de main les numéros des services d'urgence :

**Pompiers (18), SAMU (15),
numéro unique d'appel d'urgence européen
médecin le plus proche, centre anti poison**

